

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS...

Plusieurs des membres de l'*Association internationale des Travailleurs* proposent de soumettre au Congrès de Genève le plan d'organisation qui suit:

«Entre tous les membres qui adhéreront aux statuts de la société, il est formé sous ce titre: *Association internationale des Travailleurs*, une société coopérative universelle à capital variable et à mise mensuelle égale.

Cette société aura pour objet de faire le placement de tous ses membres, tant dans leur pays réciproque que les divers pays d'Europe où seront établis des bureaux correspondants:

- elle fera également le crédit mutuel à ceux de ses membres qui seront éloignés momentanément de leur centre habituel;

- elle ouvrira des magasins partout où elle pourra, dans lesquels les associés mettront en pratique l'échange des marchandises ou des services, contre des services ou des marchandises d'une valeur équivalente, sans autre prélèvement que les frais d'enregistrement des-dits services ou marchandises;

- elle ouvrira des comptoirs internationaux où seront vendus au public les produits de l'industrie de ses membres;

- enfin, elle commanditera, si faire se peut, les associations coopératives qui lui sembleraient réaliser l'idée de justice et de solidarité entre tous leurs membres

Ce but est trop bien indiqué dans les considérants du règlement provisoire, pour que nous puissions espérer faire mieux que de les reproduire:

«*Considérant:*

Que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes; que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux priviléges, mais à établir pour tous les mêmes droits et les mêmes devoirs;

Que l'assujettissement du travailleur au capital est la source de toute servitude: politique, morale, matérielle;

Que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique;

Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays, et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées;

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national, qu'au contraire ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique;

Que le mouvement qui s'accomplit parmi les ouvriers des pays les plus industriels de l'Europe, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de ne pas retomber dans les vieilles erreurs et conseille de combiner tous ces efforts encore isolés».

Pour atteindre ce résultat, les moyens d'action de l'association seraient:

- l'établissement dans chaque localité d'Europe de bureaux correspondants;
- une cotisation mensuelle destinée à couvrir les frais généraux de la correspondance;
- une publication également mensuelle d'un bulletin de la société;
- l'organisation d'un enseignement professionnel international;
- des émigrations et des immigrations partielles des membres de l'association;
- la stricte observation du principe de réciprocité.

Enfin, la réunion annuelle d'un Congrès, dans lequel les questions qui intéressent moralement et matériellement les membres de l'association seraient discutées.

Tous les ans le Congrès, avant de se séparer, fixerait le lieu de la prochaine réunion, ainsi que la composition du Conseil central.

Une partie des adhérents de Paris forment dès à présent le vœu suivant:

«A chaque période de deux ou trois années, le Conseil central élira son siège dans une ville différente de celle où il aurait déjà fonctionné, de façon à ce que chaque peuple puisse voir de près comment on peut arriver à faire ses affaires soi-même».

*Le Secrétaire de la rédaction:
G. RAFAEL.*
